



11, Avenue Bir Kacem - Souissi
10170 Rabat
Maroc



7, Boulevard Driss Slaoui
20160 Casablanca
Maroc

FENIE BROSSETTE S.A

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Aux Actionnaires de la société
FENIE BROSSETTE S.A.
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société **FENIE BROSSETTE S.A.** (la « société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de **108.326.329,12 MAD** dont un bénéfice net de **3.329.460,75 MAD**. Ces états de synthèse ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 29 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société **FENIE BROSSETTE S.A** au 31 décembre 2021, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons votre attention sur ce qui suit :

— Suite à l'arrêt rendu en appel sur une affaire litigieuse en Côte d'Ivoire, dans laquelle **FENIE BROSSETTE** a été condamnée à payer un montant de 28 MMAD, une provision complémentaire, couvrant la totalité du risque, a été constatée durant l'exercice 2019.

Courant 2021, la cours de cassation ivoirienne a rejeté le pourvoi formé par **FENIE BROSSETTE** et a rendu exécutoire le jugement prononcé par la cours d'appel. Par ailleurs, la procédure en exequatur, lancée dans le cadre de l'exécution, sur le territoire marocain, du jugement prononcé par la justice ivoirienne a été rejetée par la cour d'appel de Casablanca.

A la date de l'émission du présent rapport, l'affaire est toujours en cours.

— L'état A3 de l'ETIC, qui expose le changement de méthode d'évaluation des stocks de travaux en cours en optant pour la méthode à l'avancement des travaux. Ledit changement a donné lieu à un impact positif sur le résultat de l'exercice de KMAD 1.760.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

EVALUATION DES CREANCES CLIENTS

Risque identifié

Les créances clients ayant une ancienneté de plus d'un an, présentent un risque de non-recouvrement et expose la société FENIE BROSSETTE à une perte probable. Lesdites créances totalisent un montant de 167.812 KMAD et représentent 52% du total des créances clients au 31 décembre 2021.

La couverture du risque de perte sur les créances anciennes implique le recours à une méthode d'évaluation statistique et au jugement de la direction notamment en matière de (i) classification des clients en catégories homogènes, (ii) identification des créances présentant des indices de défaut indépendamment de leur classification et (iii) évaluation du montant de la provision à comptabiliser.

Au 31 décembre 2021, les provisions pour dépréciation des créances clients s'élèvent à 95.399 KMAD sur un total de créances de 322.870 KMAD.

Les créances clients constituent un point clé de l'audit en raison, d'une part, de leur importance significative dans les états financiers et d'autre part, du caractère des hypothèses retenues pour la classification des clients et du niveau de jugement requis par la Direction/Management pour l'évaluation du caractère recouvrable de ces créances à la clôture de l'exercice.

Réponse d'audit :

Dans le cadre de nos travaux, nous avons examiné les principes d'identification des créances à provisionner et le respect des méthodes de dépréciation des créances clients, en procédant à :

- La vérification, par entretien avec la Direction, du caractère raisonnable des principales hypothèses et données sur lesquelles se fonde la classification et le provisionnement des créances clients ;
- L'analyse de l'antériorité des créances clients notamment à travers l'exploitation de la balance âgée ;
- Des tests substantifs de détails par échantillonnage des créances clients y compris celles à forte antériorité ;
- L'analyse des paiements reçus après la date de clôture pour les créances clients échues ;
- Le recalcul de la provision constatée dans les comptes de FENIE BROSSETTE tenant compte des principes retenus par la Direction.

EVALUATION ET DEPRECIATION DES STOCKS

Risque identifié

Les stocks de marchandises, évalués au coût unitaire moyen pondéré (CMUP), totalisent un montant de 129.079 KMAD et représentent 28 % du total bilan au 31 décembre 2021.

La couverture du risque de dépréciation des stocks implique le recours au jugement de la direction principalement en matière de (i) classification des articles selon les catégories suivantes, et (ii) évaluation du montant de la provision à comptabiliser :

1. Les articles actifs, dont la rotation est normale, ne font l'objet d'aucune dépréciation ;
2. Les articles inactifs, dont l'antériorité est supérieure à un an, font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 80% ;
3. Les articles non conformes (statut « Q ») font l'objet d'une dépréciation totale.

Au 31 décembre 2021, les provisions pour dépréciation des stocks s'élèvent à 21.514 KMAD sur un total de stocks de 129.079 KMAD, dont 20.713 KMAD de provisions constituées sur les articles inactifs et 801 KMAD sur les articles non conformes.

Les stocks de marchandises constituent un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les états financiers et du niveau de jugement requis par la Direction pour la catégorisation de ces stocks et leur évaluation.

Réponse d'audit :

Dans le cadre de nos travaux, nous avons d'une part, examiné la méthode de valorisation adoptée par la société et les principes d'identification des stocks de marchandises nécessitant la constatation d'une provision pour dépréciation et d'autre part, vérifié le respect des méthodes de dépréciation des stocks, en procédant à ce qui suit :

- Prendre connaissance des procédures de gestion des stocks mises en place par la société afin de s'assurer de leur degré de fiabilité ;
- Identifier et tester, sur la base d'un échantillon d'articles, les contrôles jugés pertinents pour la valorisation des stocks selon la méthode du CMUP ;
- Assister aux inventaires physiques annuels des stocks, rapprocher les quantités inventoriées et celles valorisées en comptabilité et identifier les articles pouvant donner lieu à dépréciation ;
- Exploiter l'historique des états de stocks de marchandises afin d'identifier les articles inactifs ou à rotation lente. Un rapprochement a été effectué afin de relever les éventuels articles inactifs non pris en compte dans la base retenue par le management sur l'exhaustivité des stocks de marchandises ;
- Vérifier, sur la base d'un échantillon d'articles antérieurement provisionnés à 80%, que leur valeur de réalisation est au moins supérieure à 20% de leur coût.
-

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement

ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 28 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

BDO Audit Tax Advisory SA

Moutai CHAOUKI
Associé

BDO S.A.
Audit, Tax & Advisory
28, rue Lemaître - Quartier Océan 20410 Casablanca
Téléphone : 212 5 22 29 33 04 / 15
Télécopie : 212 5 22 29 33 05
ICE : 001529604000091

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Ouisa Slegoui - Casablanca
Tél : 05 22 54 46 06 - Fax : 05 22 29 66 70

Faïçal MEKOUAR
Associé